

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), EN REMPLACEMENT D'UN PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) ET A L'ELABORATION D'UNE AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE DU PATRIMOINE (AVAP), EN REMPLACEMENT D'UNE ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) DE LA COMMUNE DE LARCHANT**

Par arrêté municipal n°A2017\_055 en date du 24 octobre 2017, M. le Maire de la Commune de Larchant a décidé l'ouverture d'une enquête publique portant sur les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de l'Aire de Valorisation de l'Architecture du Patrimoine (AVAP) du **lundi 20 novembre 2017 à 9h30 au samedi 23 décembre 2017 à 12 heures 30 minutes**.

M. Joubert a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par décision n°E17000102 /77 de Mme la Présidente du Tribunal administratif de Melun, en date du 3 octobre 2017.

Les pièces du dossier et des registres d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Larchant, 2, Place Pasteur, 77760 LARCHANT pendant la durée de l'enquête soit :

- . Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis entre 10h et 12h, à l'exception des jours fériés.

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la commune : [www.larchant.fr](http://www.larchant.fr).

Toute information concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme ainsi que le projet de l'Aire de Valorisation de l'Architecture du Patrimoine ou concernant l'organisation de l'enquête publique, peuvent être demandée auprès de la Mairie de Larchant, 2 Place Pasteur, 77760 Larchant ou par mail à [urbanismelarchant@laposte.net](mailto:urbanismelarchant@laposte.net).

**Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public** à la mairie de Larchant, 2, Place Pasteur, 77760 LARCHANT aux dates indiquées ci-dessous :

- . **samedi 2 décembre entre 9h30 et 12h30,**
- . **mercredi 6 décembre entre 9h30 et 12h30,**
- . **mercredi 13 décembre entre 9h30 et 12h30,**
- . **samedi 23 décembre entre 9h30 et 12h30.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur ouvert à cet effet le 20 novembre 2017.

Les observations pourront également être formulées par voie postale : à l'intention de M. le Commissaire enquêteur, M. Joubert, 2 Place Pasteur, 77760 Larchant.

A l'issue, le registre sera clos et signé par le M. le Commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Larchant pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site Internet du village [www.larchant.fr](http://www.larchant.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ainsi que sur l'approbation de l'AVAP après avis de la Commission locale de l'AVAP. Avant approbation, les projets auront pu être modifiés au vue des conclusions du Commissaire enquêteur.